



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Conseil Électoral Provisoire

Réf. : CEP / DC / 059-2526

NOTE DE PRESSE

RENCONTRE ENTRE LE CEP ET LA PRIMATURE SUR L'ÉVENTUALITÉ DE MODIFIER LE DÉCRET ÉLECTORAL

Le Conseil électoral provisoire (CEP) informe la presse en général et le public en particulier qu'une rencontre s'est tenue, tard dans la soirée du vendredi 11 septembre 2026, avec le Premier ministre Alix Didier Fils-Aimé et des membres de son équipe.

A cette réunion, les échanges se sont déroulés autour d'un mémoire soumis au Premier ministre par le CEP. Ce document fait la synthèse de différentes rencontres avec des acteurs politiques et de diverses correspondances reçues des partis et regroupements politiques. D'autres éléments concernant le processus ont été également abordés.

Le lundi 7 septembre 2026, dans une lettre transmise au Premier ministre, Alix Didier Fils-Aimé, le Conseil électoral provisoire (CEP) avait attiré son attention sur des dispositions du Décret électoral du 2 juin 2026, amendé le 2 juillet 2026, qui posent de sérieuses difficultés d'application au niveau technique.

Le Conseil électoral provisoire réaffirme son engagement à conduire le processus électoral de manière inclusive, impartiale, et transparente, dans le strict respect des principes d'indépendance et de responsabilité démocratique.

Pétion-ville, le 12 septembre 2026
Pour authentification : (509) 4420-6006

